

Convention de Partenariat

entre

L'Associazione Nazionale dei Medici delle Direzioni Ospedaliere – ANMDO
con sede c/o DMO Ospedale S.Orsola Malpighi pad. 19 con sede legale in Via Massarenti n. 9 -
40138 Bologna

et

L'ADH, Association des Directeurs d'Hôpital - élèves et anciens élèves de l'Ecole Nationale de Santé
Publique/Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, siège social avenue du Professeur Léon
Bernard 35043 Rennes cedex

Préambule

L'ANMDO a pour mission scientifique de:

- Contribuer à l'amélioration constante de l'organisation hospitalière et sanitaire à travers la planification et l'organisation de la santé publique, la gestion des établissements de santé et les techniques de développement et de management sanitaires;
- Promouvoir, via des cours de perfectionnement et des formations managériales en phase avec les évolutions législatives, des voyages d'étude et des conventions, une formation technique et professionnelle optimale pour ses membres ;
- Conduire des manifestations culturelles spécifiques dans l'intérêt des professionnels qui oeuvrent dans le domaine de la santé;
- Valoriser la fonction de direction et assurer son prestige;
- Promouvoir des échanges culturels avec ses homologues étrangers.

L'ADH a pour mission :

- le développement des liens de camaraderie et de solidarité, notamment par la défense des intérêts matériels et moraux de ses adhérents, dans le respect mutuel de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques et religieuses ;
- le maintien entre les membres d'un réseau d'information et d'échanges
- la promotion de la fonction de direction par la défense d'un concours et d'une formation spécifiques de haut niveau ;
- la mise en œuvre d'actions de promotion, de recherche en matière de santé publique et d'organisation du système sanitaire et social.
- l'organisation d'actions de formation professionnelle ;
- le développement des relations et des échanges avec les pays étrangers dans les domaines sanitaire, social et médico-social.



Etant entendu que l'ADH et l'ANMDO partagent au travers de leurs missions et principes des objectifs et des compétences communs, avec leurs particularités institutionnelles propres, ils souhaitent mettre en œuvre leurs capacités réciproques pour travailler ensemble à la poursuite d'actions et de travaux.

Objectifs

Les parties conviennent de favoriser :

- a) **la promotion d'enseignements, de travaux de recherche, de débats et séminaires et congrès concourant au développement des connaissances dans le domaine de la santé publique;**
- b) **l'invitation réciproque des présidents d'association à leurs congrès annuels;**
- c) **la réalisation d'articles et/ou d'interviews dans le domaine du management en santé et des systèmes d'organisation nationaux dans leurs publications réciproques (JADH & Ospedale), minimum une publication par an.**

Afin de réaliser ces objectifs, les Présidents mandatent chacun deux représentants pour composer un groupe de travail qui rendra compte annuellement des échanges survenus.

Fait à Paris, le 15 décembre 2009

Pour l'ANMDO

Il Presidente Dott. Gianfranco Finzi



Pour l'ADH

le Président Jean-Luc Chassaniol

